

Réf: Dossier 423179

Avis de constitution

SOCIETE « DIAKALI GOLD »

Siège ABIDJAN COMMUNE ABOBO BELLE CITE, lot
581 ilot 66 section AB289 13BP938 ABIDJAN 13, Lot 581,
Ilot 66

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 17/06/2025 reçus par Me SINZA EZAN ANTOINE, et enregistrés au CEPICI le 24/06/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « DIAKALI GOLD »

Objet : La Société formée a pour objet en République de Côte d'Ivoire et à l'étranger :

- Toutes les activités minières ;
- Exploitation de mines ;
 - Exploitation d'or, argents et divers minerais ;
 - Commercialisation d'or, argents et tous minerais ;
 - Rachat et vente d'or, argent et tous minerais ;
 - Comptoir d'achat et d'exploitation semi industriel d'or ;

Et, plus généralement, toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes susceptibles d'en faciliter l'exécution ou le développement

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN COMMUNE ABOBO BELLE CITE, lot
581 ilot 66 section AB289 13BP938 ABIDJAN 13, Lot 581,
Ilot 66

Dirigeant(s) M BARRO ISSA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B12-03406 du 14/07/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°43272/GTCA/RC/2025 du 14/07/2025

